

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
15 NOVEMBRE 2022

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	4
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale	4
Désignation du secrétaire de séance.....	4
Présentation du projet « Démolition et reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès »	4
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2022	11
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).....	11
III. FINANCES	
1. Décision modificative n° 3 du budget principal	11
2. Mise à jour des autorisations de programme dans le cadre de la décision modificative n° 3 - Exercice 2022 - Budget principal	12
3. Subvention d'équilibre 2022 versée au budget annexe Nauticaa	12
4. Subvention d'équilibre 2022 versée au budget annexe Locations de salles	12
5. Subvention exceptionnelle 2022 versée au budget annexe Lotissement La Sablière	13
6. Subvention exceptionnelle 2022 versée au budget annexe Lotissement Grand Siècle.....	13
7. Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Budget principal	13
8. Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Budget annexe Nauticaa	13
9. Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Budget annexe Halle couverte.....	14
10. Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Budget Locations de salles	14
11. CCAS – Demande de subvention pour l'année 2023.....	15
12. Autorisation de souscription d'une ligne de trésorerie au profit du CCAS pour l'exercice 2023.....	15
13. Règlement budgétaire et financier - Gestion des AP/CP	15
IV. MARCHÉS PUBLICS	
14. Avenant numéro 2 au marché d'assurances n° 17A009 pour les prestations de services en assurances - Lot 3 : automobiles et risques annexes	16
15. Attribution du marché concernant l'exploitation et la gestion du centre Nauticaa	16
16. Attribution du marché lancé par la SPL de l'Artois dans le cadre d'un mandat concernant la mission de contrôle technique pour la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa (2022A020)	17
17. Attribution du marché lancé par la SPL de l'Artois dans le cadre d'un mandat concernant la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa (2022A021)	17
18. Liévin - Démolition et reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès - Lancement des marchés d'ordonnancement, pilotage coordination, contrôle technique, coordination sécurité et protection de la santé	18
19. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la démolition partielle et la reconstruction de la salle de l'Espérance.....	18
20. Liévin - Marché public de prestations d'études géotechniques	19
21. Marché 19A005 - Travaux d'aménagement, de sécurisation et d'entretien des voiries communales - Avenant de transfert n° 2	19
V. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER	
22. Liévin - Cité 2/5 - Concession d'aménagement avec phase pré-opérationnelle et phase opérationnelle confiée à la SPL de l'Artois	20

23.	Liévin - Cité des Genettes - Conventions de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des réseaux électriques et éclairage public.....	21
24.	Liévin - Rues du Sans Souci et Louis Montcalm – Résidence les Tilleuls – Cession de la parcelle AZ 154 p propriété de la commune au profit de Monsieur Hachim EL JAZOULI.....	21
25.	Opération de revitalisation du territoire (ORT) de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin - Autorisation de signature de la convention cadre « chapeau »	22
VI. ÉNERGIE		
26.	Énergies renouvelables - Aides aux particuliers - Dossier de Monsieur MASSIN.....	22
27.	Écomobilité – Aides aux particuliers.....	22
28.	Énergies - Groupement d'achat - Reprise par la Ville des contrats détenus par des tiers chargés de l'exploitation d'un équipement municipal.....	23
29.	Délégation de service public relative à la production, au transport et à la distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la ville de Liévin. Compte rendu technique et financier de l'exercice 2021.....	23
VII. CULTURE		
30.	Frais de participation au salon régional du livre du samedi 21 janvier 2023.....	24
VIII. SCOLAIRE		
31.	Restauration scolaire - Convention 2023.....	24
32.	Crédits alloués aux écoles pour l'année 2023.....	24
33.	Classes de découvertes 2023 - Participation des familles.....	25
IX. SPORTS		
34.	Tarifcation du centre aquatique Nauticaa de Liévin.....	25
35.	Centre Nauticaa - Rapport d'activité 2020.....	26
36.	Centre Nauticaa - Rapport d'activité 2021.....	26
X. COHÉSION SOCIALE		
37.	Politique de la ville - Préprogramme d'actions - Année 2023.....	26
XI. PERSONNEL		
38.	Présentation du rapport social unique 2021.....	27
39.	Remboursement de la rémunération maintenue par la collectivité à Monsieur Bruno SKRYPESAK dans l'attente de sa mise en retraite pour invalidité.....	28
XII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
40.	Dérogations au repos dominical 2023 - Avis du Conseil municipal.....	28
41.	Location de salles - Demande de remboursement et de gratuité.....	30
42.	Cuisine centrale - Dénomination.....	30
XIII. SUBVENTIONS		
43.	Subventions aux associations - Année 2022.....	30
44.	Subventions aux associations - Année 2023.....	30

(La séance est ouverte à 18 heures 10.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons démarrer ce Conseil municipal du 15 novembre 2022.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur Serge KUZNIAK, notre directeur général des services, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Nous présentons tous nos vœux de prompt rétablissement à Madame BELCIO et à Monsieur GOGUILLON qui sont en convalescence.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vais vous donner les quelques informations habituelles sur le personnel communal.

Je salue les naissances de :

- Louise, la fille de Pauline BRAYELLE qui travaille à la crèche Simone de Beauvoir,
- Romy, la fille de Teddy PETIT, qui travaille à la police municipale.

Je signale :

- le mariage de Jennifer BOUDART, qui travaille à la crèche Simone de Beauvoir,
- le PACS d'Anthony ARGENTO, qui travaille à la police municipale,
- le PACS de Jérôme RAYMOND, qui est le directeur de la crèche Simone de Beauvoir.

En revanche, nous avons eu à déplorer la disparition et le décès d'un bon camarade que nous connaissions bien, Marc le connaissait beaucoup parce qu'il pratiquait beaucoup l'USA Liévin, je crois que le parc de Rollancourt était sa seconde maison, peut-être même sa première maison. C'est Gérard GUILLEMANT, qui travaillait au service des sports et qui nous a malheureusement quittés le 4 novembre dernier.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- J'invite Julien NOISETTE à prendre son poste de secrétaire de séance. Il y est déjà habitué, il a déjà un réflexe pavlovien, celui de s'installer directement à son poste au côté de notre directeur général des services.

Présentation du projet « Démolition et reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès »

M. LE MAIRE.- Rappelez-vous, la fois dernière ou à la précédente séance, nous avons pris une délibération pour désigner le lauréat du concours d'architecture sur l'école Jean Jaurès. Le lauréat en question s'appelait Monsieur Luc DEHAENE.

Nous avons l'honneur, le plaisir et le privilège de l'avoir ce soir à notre Conseil municipal. Je dis que c'est un plaisir et un honneur parce que, si j'ai bon souvenir, Monsieur Luc DEHAENE a remporté il y a peu, sur cinq catégories, trois prix d'architecture régionale.

Je pense que nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements)

Cela montre la qualité de Monsieur DEHAENE et surtout le fait que nous avons eu du nez de le choisir comme lauréat de ce concours pour l'école Jean Jaurès.

Il est venu nous faire une présentation de son projet. Je vous préviens tout de suite, c'est toujours assez délicieux à entendre, cela sonne très bien aux oreilles car il a un langage presque poétique pour expliquer ce qu'il va faire dans cette école Jean Jaurès.

(Arrivée de Madame PLANARD à 18 heures 18)

Monsieur DEHAENE, nous vous écoutons.

M. DEHAENE.- C'est un grand privilège pour moi d'être ici à Liévin, dans ce bel hôtel de ville historique. En effet, mon premier projet, c'était rue Raoul Briquet pour Artois Développement il y a quelques années. J'ai fêté mes 53 printemps il y a une semaine, j'étais jeune architecte, j'avais 26 ans, cela fait donc 27 ans.

Je suis un architecte régional. J'adore ma région et je dis toujours que nous avons la chance de vivre dans la plus belle région de France, une région qui porte l'histoire, qui a parfois porté une histoire tragique, qui a porté des histoires merveilleuses ici dans le bassin minier et qui continue à porter des histoires superbes, avec des territoires dynamiques et avec des élus dynamiques.

Ici, à Liévin – ce n'est pas pour vous flatter, Monsieur le Maire, ou vous, les élus et les services –, vous êtes dans une ville très dynamique de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Nous y réalisons quelques jolis projets pour le développement de notre région, pour le développement de Liévin, mais d'abord et avant tout pour le développement des Liévinoises et Liéviinois.

Parmi les quelques projets que nous avons réalisés, je peux citer la police municipale et quelques logements au-dessus de l'hôtel de police ; je peux citer également Vivalley, qui est ce qu'on appelait un cluster, mais qui est un immeuble de bureaux pour favoriser la naissance du développement économique et des entreprises ici. On sait très bien que, si on n'a pas d'immeuble de bureaux, on n'a pas de développement économique, il faut l'anticiper. Ici, votre maire, plus que quiconque, s'est emparé du projet, il l'a rendu possible et l'a développé. C'est un projet de la CALL et je vous remercie, Monsieur le Maire, des efforts, de l'opiniâtreté dont vous avez fait preuve pour sortir ce projet. Vous avez fait une visite l'autre jour, nous y allons toutes les semaines. Ce sera un très bel immeuble de bureaux à Liévin pour le développement de nos entreprises.

Ensuite, dernièrement, nous avons travaillé sur la réhabilitation du groupe scolaire Calonne, un très beau groupe scolaire avec l'histoire de la cité-jardin, avec son beau bâtiment historique qui s'était un peu endormi. Nous avons sablé les façades, nous lui avons mis une belle toiture de tuiles noires – pour l'anecdote, c'est d'ailleurs Monsieur le Maire qui a choisi la couleur. Nous lui avons fait une cour colorée et, plutôt que de faire de l'enrobé, nous avons fait de la résine et nous avons planté des arbres. Quand on voit le succès de cette école, lorsqu'on y passe de temps en temps – quand je sors de rendez-vous, il m'arrive de passer devant mes bâtiments pour voir comment ils vivent –, je peux vous féliciter parce que, finalement, l'école est le premier contact de l'homme avec la République, c'est le premier contact de l'homme avec l'éducation, avec son professeur. D'ailleurs, quel que soit l'âge, on se souvient toujours de sa première institutrice ou de son premier maître d'école, on ne l'oublie jamais. Ce sont les premiers amis, les premiers copains que l'on a. Il suffit de voir le nombre de sites Internet, les copains d'enfance, « les copains d'abord », sont ceux que l'on se fait à l'école.

Pour que ces relations soient harmonieuses, que les jeunes aient envie d'apprendre et surtout que les professeurs soient dans des conditions optimales pour enseigner, éduquer, apprendre, vous l'avez compris ici mieux qu'ailleurs, il faut d'abord avoir un bel outil. Or, l'outil commence par le toit, par le bâtiment, par l'architecture.

Ici à Liévin, quand on se balade dans la communauté d'agglomération, on se rend compte que l'on est sur la naissance des monts d'Artois. Quand on est ici à la mairie et que l'on regarde à l'ouest, on voit les collines, on voit Vimy pas très loin, on voit les terrils, mais aussi le relief de la plaine d'Artois qui s'annonce et qui se ponctue par ces monts. Nous avons voulu intégrer dans notre école ce paysage des monts d'Artois.

Nous avons aussi voulu, à l'heure du développement durable – le concours a été lancé juste à la sortie d'hiver dernier –, faire un bâtiment qui, sur le plan énergétique, soit exemplaire et nous avons poussé l'exigence bien au-delà du programme et ce, naturellement, en accord avec vous. On voit à quel point nous avons eu raison. Lorsqu'on voit ce qu'il s'est passé en Ukraine le 24 février et ce que cela déclenche sur l'énergie, avec EDF qui est ponctionné de 70 Md€ pour venir en aide aux Français et faire son bouclier énergétique, nous avons eu raison de surinvestir sur l'isolation de nos bâtiments, de construire des bâtiments qui vont favoriser le confort d'hiver, c'est-à-dire qui vont être très isolés pour se protéger du froid, nous avons eu raison de faire des bâtiments qui seront hyper-performants pour se protéger du confort d'été, sachant que les dix dernières années ont été les plus chaudes et cela ne va pas s'arrêter.

Nous avons donc choisi de construire notre bâtiment en béton, pas en ossature bois. En effet, il fait moins chaud dans un château du Massif Central que dans un chalet au bord d'une plage.

On peut d'ailleurs observer ce qu'ont fait nos architectes brillants en France, l'un des premiers Léonard de Vinci, un autre marquis de Vauban, un autre le baron Haussmann – je ne suis pas noble, mais on s'inspire de l'histoire. Si on compare l'ossature bois à un élément domestique, c'est un édredon, c'est bien pour se protéger du froid et, d'ailleurs, à la montagne, on construit des chalets en ossature bois. Quand il fait chaud, sur le littoral azuréen, la côte méditerranéenne, vous ne voyez jamais d'ossature bois et vous voyez des constructions en pierre, des constructions massives pour se protéger de la chaleur, avec des petites fenêtres.

Nous suivons un peu la doctrine des Chinois. Ils ont pris un moratoire en disant que, pendant 99 ans, il y avait interdiction d'exploiter nos forêts, qu'ils laissaient les arbres debout, qu'ils ne les sciaient pas, qu'ils gardaient leurs massifs forestiers. Ils exploitent le bois qui vient d'Europe, parce que les conteneurs reviennent à vide, ils chargent leurs conteneurs et ils exploitent le bois français, européen, etc.

Aujourd'hui, il y a une prise de conscience de cela. Lorsque des promoteurs disent qu'ils veulent construire en ossature bois avec des chênes français, de la forêt de Chantilly – ce sont des arbres qui ont 150 ans –, nous sommes partisans dans notre agence de les laisser sur pied, de les laisser vivre – un chêne vit 350 ans –, de les laisser capter le CO que l'on dégage, de surtout les utiliser le moins possible et de travailler avec du béton.

Aujourd'hui, le béton est très carboné parce qu'il y a besoin de beaucoup d'énergie pour faire du béton, mais, ne vous inquiétez pas, nous avons des super industriels en France et notamment à Lumbres où il y a une très grosse fabrication du béton, les gens travaillent sur du béton de chanvre, du béton de paille et nous allons fabriquer du béton non carboné, nous y arriverons.

Ce préambule est important. La semaine dernière sur France 2, il y avait une émission « Sauvons nos arbres ». Sans arrêt dans nos études, dans nos équipes, on nous parle de la planète. Sachez qu'en France, cela fait 15 ans, depuis que l'on a les réglementations thermiques, que les architectes et les ingénieurs sont sensibilisés à cela. Aujourd'hui, cela s'ouvre au grand public. Tant mieux. Nous sommes les premiers écologues de la planète sur la construction des bâtiments.

Ici, le bâtiment est en béton et il sera vêtu de briques. L'essentiel de nos bâtiments du bassin minier est fait en briques.

On peut exprimer une architecture très contemporaine, mais il faut qu'elle s'insère magnifiquement bien dans son paysage. Pour cela, elle doit respecter l'unité, l'harmonie architecturale, millénaire de notre région. Notre région, c'est à peu près 1 000 ans d'histoire d'architecture de paysage.

Puis, vient une rupture, après le conflit, la Deuxième guerre mondiale, c'est la reconstruction et on vient intégrer des bâtiments à toit plat – la grande résidence par exemple –, c'est la reconstruction. Aujourd'hui, des promoteurs font les mêmes bâtiments à Dunkerque, à Liévin, à Paris, à Lyon, à Marseille et on se retrouve avec des rejets terribles de la population. Ce sont les votes écologistes disant « stop, vous arrêtez de construire, cela ne va pas du tout, on fait des erreurs ». C'est en fait juste cela.

Il faut juste être amoureux de son patrimoine. Je suis amoureux de ma région et j'ai trouvé ici des gens avec qui cela faisait sens de construire en respectant nos architectures de cités pavillonnaires, d'un chevalet, des monts d'Artois et de rapprocher tout cela.

Dans le concours que nous avons fait ici, ce n'était pas demandé, mais nous avons fait une maquette. En effet, lorsqu'on s'adresse à des élus comme vous, c'est facile, vous allez comprendre tout de suite la maquette – on lèvera le couvercle et vous viendrez voir, je vais vous la laisser –, mais lorsqu'on s'adresse à des écoliers de 6 ans à 10 ans, lorsqu'on s'adresse à des enfants à partir de 3 ans, la maquette est captive et cela permet aussi de leur expliquer et de susciter – pourquoi pas – des vocations.

Le projet que nous avons réalisé ici est une reconstruction neuve, complète d'un groupe scolaire, qui s'appelle Jean Jaurès.

(Projection de visuels)

Pour cela, nous avons fait une équipe autour de mon agence « DEHAENE et partenaires », qui comprend 35 personnes :

- Sonia PHARAON, qui est l'architecte cheffe de projet, qui était déjà l'architecte cheffe de projet sur Calonne.
- Un bureau d'études, Christophe CARETTE.
- Claire PEUCELLE, l'agence LAND, qui est paysagiste, qui travaille régulièrement avec nous.
- Donatien CIEKAWY, notre économiste, qui gère cinq économistes et qui travaillent dans nos murs.

Un concours, c'est deux mois de travail en permanence avec ce cercle de partenaires.

Nous avons choisi de vous montrer tout de suite l'image pour vous situer l'implantation du groupe scolaire Jean Jaurès. On est sur la rue Jean Jaurès, vous avez en avant-scène une première opération qu'a réalisée Vilogia sur le centre de conservation des œuvres. Une voie sera créée ici, qui permettra de développer un grand parvis visible depuis l'axe principal qui est la rue Jean Jaurès.

Le parvis est un lieu très important. Autant pour les enfants, l'école est le premier lieu de la République, mais, pour les parents, avec leur premier enfant, leur deuxième, leur troisième jusqu'au quatrième, c'est sur le parvis que se tissent les relations sociales d'un quartier. C'est là où les gens apprennent à se connaître en attendant leurs enfants, en attendant une amie qui est partie déposer son enfant, en voyant une institutrice arriver. C'est là où se développent les relations.

Nous avons donc exagéré, mais nous avons poussé la limite de l'école pour encore agrandir le parvis, exactement comme sur Calonne, nous avons élargi la rue, nous l'avons vêtue de pierres. Monsieur le Maire, vous avez fait un joli parvis. La ville a bien investi. C'est une jolie place sur la rue. Quand on est automobiliste, on a envie de ralentir et de regarder. Les gens sont là et discutent entre eux. C'est très important. Nous avons donc ici un parvis, il est visible depuis l'axe principal.

Le groupe scolaire est constitué d'une école maternelle, d'une école primaire qui se fera sur le rez-de-chaussée et le R+1, de la salle de sport qui sera complètement reconstruite et d'une grande cour qui forme une unité. Il y aura la cour des tout-petits et la cour des plus grands, qui pourront communiquer par un jardin planté.

La rue du Limousin, qui est aujourd'hui « en manivelle », va venir se prolonger dans l'axe pour l'école en mode doux, pour les piétons, pour qu'elle soit visible depuis la rue Jean Jaurès. La rue Jean Jaurès est l'artère qui supporte le principal trafic entre Lens et Liévin et, sur la route principale, vient se poser un jalon de l'enseignement : le groupe scolaire Jean Jaurès.

Sur cette diapositive, j'ai noté les points forts du projet – ce PowerPoint sera à votre disposition, on vous enverra un QR code et vous pourrez le télécharger. C'est l'interface entre l'enceinte scolaire et l'espace urbain. C'est un lieu de passage, d'attente, avec le parvis dont je vous ai parlé, qui est à l'image d'une place communale. C'est ce grand parvis que l'on vient développer, où les voitures s'arrêtent et on a des larges trottoirs qui seront jalonnés de graminées ou d'arbres qui seront plantés à l'occasion du projet, avec naturellement des clôtures pour protéger l'école.

On a des couleurs de briques assez douces, ce sont des couleurs à la mode, des couleurs grises qui tirent un peu sur le rouge pour réchauffer, qui permettent d'utiliser un matériau traditionnel, en lui donnant une expression tout à fait contemporaine.

Les toits ne sont pas plats, ils sont légèrement en pente. Cela facilite l'écoulement d'eau et, quand l'eau coule, on a moins de fuites.

Plein sud, des panneaux photovoltaïques seront intégrés. Ce n'est pas du tout une honte de les montrer, au contraire.

Sur le toit plat de l'école maternelle, on aurait pu laisser une étanchéité noire qui va capter les calories du soleil l'été. On est venu protéger l'étanchéité par 60 à 70 cm de terre. C'est le détail de la grande maquette que vous voyez là. On a au départ 30 cm, puis 70 cm. Je vous l'ai dit, les collines de l'Artois font partie de votre paysage. On est venu prendre un petit extrait du paysage des collines de l'Artois et on l'a posé sur le toit. Dans 70 cm, on peut mettre des arbres adaptés, qui ne vont pas percer l'étanchéité.

D'ailleurs, une idée, plutôt que de poser une première pierre, on pourrait inviter l'instituteur de chaque classe à venir planter un arbre sur le projet.

(Applaudissements de Madame CHIARELLO)

M. DEHAENE.- Merci, Madame.

M. LE MAIRE.- Je vous précise que Madame CHIARELLO est adjointe à l'environnement.

M. DEHAENE.- Nous sommes tous adjoints à l'environnement. Je vous félicite, Madame.

Autres points forts du projet, les lieux de convivialité et de respiration entre les différentes écoles, l'école maternelle, l'école primaire, la salle de sport. Ce sont à chaque fois des lieux qui sont facilement surveillables par le directeur ou la directrice d'école, par l'équipe enseignante. Ce sont des lieux sans coin ou recoin, tout se voit. Quand tout se voit et que tout est baigné de lumière, on se repère facilement. On dit toujours qu'un plan qui se lit bien est un plan qui se vit bien – retenez l'adage, il est facile à ressortir.

Sur cette diapositive, on voit bien le travail chromatique que nous avons travaillé sur la cour. Je m'en souviens comme si c'était hier, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus ; quand nous avons présenté le projet de Calonne avec notre belle cour colorée, vous aviez flashé en disant « il faut le faire ! » et nous l'avons fait. Cela n'a pas toujours été facile mais, ensemble, nous avons réussi et nous l'avons fait.

Ici, ce ne sera pas de la résine et un enrobé – on s'améliore –, nous allons faire des bétons poreux, colorés, avec des teintes un peu plus pastel, qui permettent à l'eau de s'imprégner directement dans le sol. Ce ne sera pas une cour imperméabilisée avec de l'eau recueillie et tamponnée dans des plastiques pour être rejetée ensuite avec un débit de fuite. Ici, ce sera une cour perméable. C'est aussi une donnée assez importante.

On retrouve des formes d'hélices qui se terminent par des arrondis, des petites pointes, des choses légères, plutôt que d'avoir quelque chose qui soit trop lourd.

Je parlais de l'interface entre le domaine public et la cour. On voit ici que les parents d'élèves qui arrivent sur le parvis ont aussi une vision sur la cour. Par contre, il y aura une grille en limite de propriété et une un peu plus loin car l'Éducation nationale nous demande qu'il y ait des zones tampons pour ne pas avoir d'échanges physiques entre le public sur le trottoir et la cour de récréation.

Vous avez sur le PowerPoint quelques références qui viennent irriguer le projet et donner quelques idées à nos architectes et nos concepteurs.

Autre point très important, la morphologie. Nous allons en effet travailler sur la morphologie. Pour un petit être de 2 ans et demi ou 3 ans qui arrive à l'école, qui entre dans un bâtiment qui fait 3,5 m alors qu'il mesure 90 cm, c'est exactement comme si la salle de cours d'un étudiant qui rentre en faculté faisait 6,5 m de hauteur sous plafond. Le rapport entre 90 cm et 3 m, ce n'est pas génial. Nous avons donc travaillé d'abord sur la hauteur et ensuite sur l'enveloppe. Quand on a 3 ans, on est tout potelé et, quand on a 11 ans pour l'entrée au collège, on est tout élancé. Nous nous servons beaucoup de cela pour travailler sur nos lignes. Notre école maternelle fera donc plutôt 2,30 m à 2,40 m de hauteur sous plafond – finalement, LE CORBUSIER, qui est aussi un super architecte français, faisait 2,26 m – et l'école primaire fera 2,70 m. Ce n'est pas par économie, c'est juste pour que le petit homme se sente bien. On appelle cela la spatio-morphologie et, à Liévin, ce sera un premier exercice.

Vous avez ensuite le plan de masse avec la flèche qui indique le nord. On dit toujours que les chambres, les salles de bains doivent être tout de suite positionnées à l'est. On doit se lever avec le soleil. On fait comme la nature. Il n'y a que nous, hommes bipèdes, qui n'hibernons pas, qui ne faisons pas de

migration. Les arbres perdent leurs feuilles, alors que nous vivons de la même manière le 21 juin et le 21 décembre. C'est compliqué de vivre l'hiver, on est malade, on est fatigué, on doit prendre des vitamines. Il faut donc faire rentrer la lumière. Quand on rentre à l'école, la cour est complètement orientée au sud-est et c'est la lumière qui vient, c'est le premier rayon de soleil. Je vous assure que, quand on a une chambre à l'est, ce n'est pas pareil qu'une chambre à l'ouest, parce que la chambre à l'ouest a chauffé tout l'après-midi avec le soleil et ce n'est pas agréable.

Nous avons donc ici posé nos bâtiments pour qu'ils soient bien orientés.

(Arrivée de Monsieur MIKOLAJCZYK à 18 heures 44)

Ensuite, on entre un peu dans le détail spatial. On est sur le parvis, on a l'entrée de l'école maternelle, une entrée qui est complètement traversante. Quand on rentre chez soi, il ne faut pas rentrer face à un mur dans le noir, mais face à la lumière. Les parents rentrent avec leurs enfants et viennent les déposer directement dans les classes. Ils se retrouvent avec un petit îlot central. Les pièces donnent toutes sur la cour.

L'entrée de l'école maternelle est bien séparée de l'entrée de l'école primaire où on a une première grille et on rentre directement dans la cour.

Au rez-de-chaussée de l'école primaire, on a un très bel escalier hélicoïdal qui permettra aux enfants de monter au premier étage. Au rez-de-chaussée, on a le CDI, les sanitaires.

De l'autre côté de la venelle, de la voie piétonne qui est protégée par une double grille, on a la salle de sport avec ses vestiaires, ses locaux techniques et le plateau d'évolution sportive qui sera un peu en vitrine. Si demain on passe à 10 heures, il ne sera pas rare de voir une classe faire de la pratique du sport. C'est la vie. C'est sympa de voir ses enfants faire du sport dans la ville. Autant faire vivre nos rues.

Vous avez ensuite le plan de rez-de-chaussée, avec l'école maternelle en bleu et, en rose et vert, l'école primaire qui, elle, peut être ouverte le week-end si on avait besoin d'avoir un local ouvert. C'est complètement indépendant et c'est facile de le faire. On voit le nombre d'arbres qu'on est venu planter ici, on n'aura pas de problème pour trouver un arbre par classe.

À l'étage, au R+1, on se retrouve avec une circulation centrale, mais ce n'est pas un long couloir aveugle, c'est une circulation qui est ponctuée par ce palier, avec l'escalier et l'ascenseur, avec des vues qui s'ouvrent sur la rue du Limousin. On a des belles perspectives sur la ville qui est en train d'être refaite. Il y a un second escalier parce qu'il fallait un escalier sortie de secours. On arrive sur les locaux des profs au premier étage, qui auront leur petite terrasse baignée de soleil, plein sud, sur les collines de l'Artois – c'est quand même sympa d'être prof à Liévin.

Vous avez les images du nouveau parvis. La rue est réalisée par la ville. Notre intervention commence à partir de la clôture. On se retrouve ensuite sur la rue du Limousin avec la salle de sport sur la droite et l'entrée de l'école primaire.

Vous avez une photo de la cour prise un peu de haut, que l'on retrouve avec ses plateaux d'évolution sportive, avec les marelles.

Nul doute que Monsieur le Maire viendra mettre sa patte au dessin de l'enrobé et du béton. C'est sympa. On dit toujours que, pour faire un beau projet, il faut de bons élus – quand nous sommes en contact, vous êtes forcément représentés par votre maire –, il faut un bon promoteur – c'est ici l'Éducation nationale – et nous sommes juste l'auteur des idées qui sont données par le maire et par l'Éducation nationale. Il faut rester humble, bien écouter ce que veulent les gens et c'est de cette façon que nous gagnons nos concours.

Vous voyez les circulations dans l'école maternelle. Nous aurons là des faux plafonds en bois, des murs en plâtre qui seront polychromés – il faut éveiller les sens de l'enfant. Les circulations ne sont pas parfaitement parallèles, elles ne sont pas rectilignes. Quand on est dans des couloirs rectilignes, on ne voit pas les faces du couloir, on voit ce qui se passe au bout. Dès que l'on fait une courbe, on voit ce qui se passe sur les murs. C'est pourquoi, dans nos plans médiévaux – comme la cité de Victor Hugo, Montreuil-sur-Mer –, on a des rues qui serpentent et on perçoit les façades. Aujourd'hui, avec la souris et le XY sur AutoCAD, on a tous tendance à faire des plans tramés, orthogonaux, etc. parce qu'il est plus difficile de faire une courbe qu'une ligne droite avec une souris.

Entre les salles, il y aura des grandes cloisons vitrées pour que la circulation soit baignée de lumière. Quand la lumière rentre, on allume moins les LED.

Sur cette diapositive, on est dans une salle de classe. Vous voyez l'allège de la baie. Il y a deux hauteurs pour une allège, soit 40 cm – on met un petit coussin et cela permet de s'asseoir sur l'allège –, soit 70 cm, qui est la hauteur d'un bureau. Ici, cela fait 40 cm, l'institutrice pourra venir à un moment donné s'asseoir pour être plus proche de l'enfant.

Ce sont des petites choses, mais, finalement, de nos actions dépendent l'usage et le bien-être des gens qui vont venir enseigner dans les locaux que l'on imagine et que l'on dessine.

Vous avez ensuite des images de la maquette. Plus que des photos, nous l'avons ramenée. Nous vous l'offrons.

Je voudrais conclure en vous remerciant. En signe de remerciements, Monsieur le Maire, notre agence sera contente d'offrir à la ville de Liévin un chêne de 6 m de hauteur. Nous l'avons déjà commandé chez notre pépiniériste, Michel LE BORGNE, qui a une pépinière à Lecelles. Vous pourrez venir le choisir avec nous. C'est sur cela que je voulais terminer mon exposé ce soir. Merci.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEHAENE, pour cette belle présentation.

Je vous l'avais dit, il est passionnant à écouter. J'espère que ce symbole du chêne est aussi celui de cette école qui sera faite pour durer très longtemps.

J'ai une forme de nostalgie parce que cette école Jaurès était la mienne et, lorsque les études nous montrent qu'il vaut mieux démolir et reconstruire, on se dit toujours que c'est quand même là que l'on a passé les plus belles années de sa vie, parce que les années de sa plus tendre enfance sont bien souvent les plus belles années de sa vie. Comme vous l'avez dit, dans cette école, cela a été pour moi l'apprentissage de la République, l'apprentissage essentiel que c'est par l'éducation que l'on s'accomplit. J'ai eu la chance dans cette école d'avoir des instituteurs et institutrices d'une qualité rare.

En même temps, lorsque j'ai pris cette décision douloureuse de démolir cette école, je me suis dit que, lorsqu'on faisait un passage sur terre et, en particulier, lorsqu'on avait des responsabilités politiques, il fallait toujours permettre à ceux qui nous suivent d'avoir encore mieux que ce que nous avons eu. Je pense, Monsieur DEHAENE, que – on l'a vu avec votre maquette, avec les images que vous nous avez projetées, avec le beau discours très responsable sur cette prise de conscience écologique qui a dû plaire à Madame CHIARELLO, avec également ce petit cours sur l'histoire de l'architecture dans ce pays et ce rappel des choses essentielles – c'est ce que vous allez offrir à ces enfants, c'est ce que nous allons offrir puisque c'est un travail collectif – vous l'avez dit – entre les élus qui prennent les décisions, l'Éducation nationale avec qui nous avons bâti ce projet et vous qui l'avez mis en forme.

J'aime beaucoup la luminosité, j'aime aussi la rondeur de cette école et la respiration. On ne sera pas enfermé dans cette école, on va y vivre pleinement. J'adore bien évidemment la cour qui est encore améliorée et encore plus végétalisée.

J'adore surtout le fait de voir cette école qui sera le lieu central de ce nouvel écoquartier qui est le quartier Jaurès. On voit bien qu'elle est au cœur de ce quartier. Ce sera l'âme de ce quartier. Je crois qu'il n'y a pas plus beau symbole que d'avoir une école comme âme d'un quartier. Comme vous l'avez dit, c'est là où on s'accomplit, où on accomplit ses premiers pas de citoyen, c'est là aussi où quelque part la notion du vivre ensemble s'accomplit au mieux et où la mixité va s'accomplir. Dans ce quartier, il y aura à la fois du logement intermédiaire, du logement social et du logement en accession. Cette école sera aussi le lieu de la plus grande mixité sociale et je pense que ce sera une superbe réalisation.

Les travaux devraient débuter en 2024 et je pense que l'école devrait être opérationnelle pour 2025.

C'était très intéressant, une très belle présentation, Monsieur DEHAENE.

Je voudrais féliciter Monsieur Jean-Luc DEPRez puisque c'est le président de la commission d'appel d'offres et remercier les membres de cette commission. Je pense pouvoir le dire, Monsieur DEPRez, il n'y avait franchement pas photo. Dès les premières planches présentées, alors que trois cabinets avec de

belles signatures étaient en concurrence, le projet de Monsieur DEHAENE a fait l'unanimité. Si j'ai bon souvenir, cette commission d'appel d'offres a choisi votre projet à l'unanimité, Monsieur DEHAENE.

Je suis très heureux d'offrir à Liévin, à la population liévine et à ce quartier pour qui j'ai une affection toute particulière, ce très bel équipement qui va bâtir demain les citoyens de Liévin et, je l'espère, va offrir de grands citoyens à Liévin. En tout cas, nous aurons tout fait pour cela.

Merci en tout cas pour votre présentation. Je pense, mes chers collègues, que nous pouvons encore applaudir chaleureusement Monsieur Luc DEHAENE.

(Applaudissements)

M. DEHAENE.- Merci à vous tous.

(Monsieur DEHAENE quitte la salle du conseil)

M. LE MAIRE.- Après ce bon moment, nous allons passer à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2022

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 11 octobre 2022 ?
(Aucune).

Il est donc approuvé.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? *(Aucune).*

Il est donc validé.

Monsieur DERNONCOURT, nous commençons par les décisions modificatives n° 3 du budget principal.

III. FINANCES

1. Décision modificative n° 3 du budget principal

M. DERNONCOURT.- La décision modificative n° 3 est équilibrée en fonctionnement à hauteur de 60 000 € et, en investissement, à hauteur de 260 000 €.

M. LE MAIRE.- C'est une décision modificative mineure. Ce sont de simples ajustements de dernière minute puisque nous sommes quasiment à la fin de ce budget 2022.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Y a-t-il des oppositions ? *(Aucune).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(La délibération 1 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons, toujours avec Monsieur DERNONCOURT.

2. Mise à jour des autorisations de programme dans le cadre de la décision modificative n° 3 - Exercice 2022 - Budget principal

M. DERNONCOURT.- La Ville a la possibilité de créer des autorisations de programme (AP) en section d'investissement du budget lorsque les dépenses d'une opération s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires. Cette procédure favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Les nouvelles autorisations de programme sont votées par délibération avec présentation d'un échéancier pluriannuel de crédits de paiement en dépenses. Toute modification des autorisations de programme et crédits de paiement est également proposée par délibération du Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Pas de souci, mes chers collègues ? *(Aucune demande d'intervention).*

Est-ce le même vote ?

(La délibération 2 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour la délibération suivante.

3. Subvention d'équilibre 2022 versée au budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- En vue de la réhabilitation et de l'extension du centre aquatique Nauticaa et notamment pour le règlement des premières avances versées à la SPL, la Société publique locale de l'Artois, il est nécessaire que le budget principal verse une subvention d'équilibre en investissement d'un montant maximum de 1 252 354,35 €.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ? *(Aucune demande d'intervention).*

Est-ce le même vote ?

(La délibération 3 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons au budget annexe Locations de salles, Madame BENEZIT.

4. Subvention d'équilibre 2022 versée au budget annexe Locations de salles

Mme BENEZIT.- Afin que le budget annexe Locations de salles soit en équilibre à la fin de l'exercice 2022, il est proposé de verser du budget principal une subvention d'un montant maximum de 110 186,40 € à la section de fonctionnement et de 10 400 € à la section d'investissement. Une décision du maire sera établie en fin d'exercice pour en fixer les montants définitifs.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Pas de souci ? *(Aucune demande d'intervention).*

Est-ce le même vote ?

(La délibération 4 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame RUSIN, vous avez deux budgets annexes : La Sablière et Grand Siècle.

5. Subvention exceptionnelle 2022 versée au budget annexe Lotissement La Sablière

6. Subvention exceptionnelle 2022 versée au budget annexe Lotissement Grand Siècle

Mme RUSIN.- Première délibération : afin que le budget annexe Lotissement La Sablière soit en équilibre à la clôture de l'exercice 2022, il est proposé de verser du budget principal une subvention d'un montant de 111 871 € à la section de fonctionnement. Une décision du maire sera établie en fin d'exercice pour en fixer le montant définitif.

Deuxième délibération, concernant le budget annexe Lotissement Grand Siècle, pour les mêmes motifs, il sera proposé de verser du budget principal une subvention maximum de 1 319 340 € à la section de fonctionnement. De la même façon, une décision sera prise par Monsieur le Maire en fin d'exercice pour en fixer le montant définitif.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame RUSIN.

Sur ces deux délibérations, sommes-nous d'accord ?

Est-ce le même vote ?

(Les délibérations 5 et 6 sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous revenons à Monsieur DERNONCOURT. Comme chaque année, nous avons droit aux autorisations d'engager des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

7. Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Budget principal

M. DERNONCOURT.- Dans la mesure où le budget 2023 ne pourra en principe être voté qu'au mois d'avril, la réglementation prévoit que, dans ce cas, le budget d'une collectivité doit être mis en œuvre. Il lui est donc proposé :

- de mettre en recouvrement les recettes ;
- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, ainsi que les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;
- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme dans la limite des crédits de paiement prévus sur l'exercice concerné et arrêtés dans la dernière délibération de création ou de modification de l'autorisation de programme ;
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération à laquelle nous avons droit chaque année.

Sommes-nous d'accord ? De toute façon, si vous ne l'étiez pas, nous serions bien ennuyés.

Pas de souci sur cette délibération ? *(Aucune demande d'intervention).*

(La délibération 7 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous avons la même chose sur Nauticaa, Monsieur JACKOWSKI.

8. Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- On vous rappelle que le budget primitif 2023 ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique. Dans ces conditions, le Code général des collectivités territoriales autorise l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses selon certaines conditions rappelées par les dispositions extraites de l'article L.1612-1 de ce même Code.

Pour 2023, l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget ne portera que sur l'AP 2003 extension et réhabilitation Nauticaa et est présentée dans le tableau du projet de délibération.

M. LE MAIRE.- C'était pour le cas où vous n'aviez pas compris Daniel DERNONCOURT, Monsieur JACKOWSKI a répété.

(La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.)

Madame BENEZIT, vous allez peut-être nous éviter une troisième explication.

9. Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Budget annexe Halle couverte

Mme BENEZIT.- Je ne vais pas répéter le début.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. LE MAIRE.- C'était donc le numéro 3.

(La délibération 9 est adoptée à l'unanimité.)

Madame MARTIN, allez-vous nous faire une quatrième explication, cette fois-ci pour les locations de salles ?

10. Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Budget Locations de salles

Mme MARTIN.- Il s'agit de l'autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement avant le vote du budget primitif. C'est le même principe.

Rénovation de la salle de l'Espérance, 258 000 €.

Le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MARTIN.

Pas de souci ? *(Aucune demande d'intervention).*

Est-ce le même vote ?

(La délibération 10 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons au CCAS. Madame GERMA, vous allez nous demander 10 fois 305 000 €.

(Monsieur BECQUET quitte la séance à 19 heures 05 et donne pouvoir à Madame CLÉMENT)

11. CCAS – Demande de subvention pour l’année 2023

Mme GERMA.- Il est proposé de reconduire le même montant de subvention pour le CCAS qu’en 2022, à savoir 3 050 000 €, qui sera échelonné en 10 versements de 305 000 €.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d’accord ? Je pense qu’il n’y a pas de souci. Ils en font toujours un bon usage au CCAS.

(La délibération 11 est adoptée à l’unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur TEILLIEZ, au cas où le CCAS n’aurait pas assez avec ces 3 050 000 €, vous nous proposez une ligne de trésorerie.

12. Autorisation de souscription d’une ligne de trésorerie au profit du CCAS pour l’exercice 2023

M. TEILLIEZ.- Effectivement, l’autorisation de souscription d’une ligne de trésorerie pour le CCAS permet de répondre à des besoins ponctuels de trésorerie auxquels la structure ne peut faire face. Pour cela, elle doit solliciter l’accord du Conseil municipal. Il s’agit là d’un montant de 500 000 €.

M. LE MAIRE.- Je crois que nous n’y avons jamais eu recours, mais c’est une précaution qu’il vaut mieux prendre.

Pas de souci ? *(Aucune demande d’intervention).*

Est-ce le même vote ?

(La délibération 12 est adoptée à l’unanimité.)

Je vous remercie.

Madame PRUVOST, pour la délibération suivante.

13. Règlement budgétaire et financier - Gestion des AP/CP

Mme PRUVOST.- Dans le cadre de la clôture de l’exercice 2022 et du budget primitif 2023, il est nécessaire de mettre à jour le règlement budgétaire et financier des autorisations de programme et crédits de paiement.

M. LE MAIRE.- Êtes-vous d’accord là-dessus, mes chers collègues ?

Depuis combien de temps sommes-nous sur ces AP/CP, Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- Cela fait trois ou quatre ans.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ? *(Aucune demande d’intervention).*

(La délibération 13 est adoptée à l’unanimité.)

Je vous remercie.

Madame DELARUYELLE étant absente et excusée, c'est Madame BETREMIEUX qui va rapporter sur l'avenant n° 2 au marché d'assurances.

IV. MARCHÉS PUBLICS

14. Avenant numéro 2 au marché d'assurances n° 17A009 pour les prestations de services en assurances - Lot 3 : automobiles et risques annexes

Mme BETREMIEUX.- Dans le cadre du marché d'assurances, lot n° 3 « automobile et risques annexes », il y a lieu de signer un avenant de majoration suite à une trop forte sinistralité.

M. LE MAIRE.- Nous sommes mauvais en sinistralité, c'est-à-dire que nous avons beaucoup d'accidents. Ce ne sont pas des gros accidents, ce sont toujours des petits chocs ici et là, mais cela a des conséquences importantes sur le montant des assurances que nous payons.

Monsieur DEPREZ en particulier est visé parce que c'est quand même au CTM que nous avons la plus grande flotte automobile et de camions. Monsieur DEPREZ, ici présent, mes chers collègues, a donc la responsabilité de nous présenter l'année prochaine une délibération qui, je l'espère, sera un peu meilleure, avec un montant d'assurance diminué. En effet, passer de 61 000 € à 113 000 €, ce n'est pas rien, c'est une sacrée augmentation.

Du côté du CCAS, cela va mieux. On voit que c'est dirigé par une femme ; les femmes sont en effet plus prudentes quand elles conduisent. La cotisation passe de 3 900 € à seulement 5 000 €, l'augmentation est somme toute légère. Bravo au CCAS qui est plus prudent.

Sommes-nous sur cette délibération ?

(La délibération 14 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DEPREZ, bon courage !

Monsieur JACKOWSKI, sur l'attribution du marché d'exploitation et de gestion du centre Nauticaa, puisque, pendant un an, il faut encore le gérer le temps que démarrent les travaux.

15. Attribution du marché concernant l'exploitation et la gestion du centre Nauticaa

M. JACKOWSKI.- On vous rappelle que la Ville de Liévin est propriétaire du centre aquatique Nauticaa situé rue Hoche. Cet équipement est exploité en délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2018 par la société Equalia. C'est un contrat de cinq ans qui arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant l'exploitation et la gestion de Nauticaa.

La valeur estimée de ce marché s'élève à 7 M€ HT pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2023.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en septembre 2022. Les dates et heures limites des réceptions des offres ont été fixées au 17 octobre 2022 à 12 h 00.

Lors de sa réunion récente du 10 novembre 2022, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à Equalia.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Equalia va donc gérer le centre. Ce n'est d'ailleurs pas plus mal parce qu'il connaît l'équipement. Avoir une nouvelle société pour un an eut été un peu compliqué.

Je vous signale d'ailleurs – Monsieur KUZNIAK ou Monsieur DEPREZ va me le confirmer – que nous avons retiré du marché la fourniture d'énergie parce qu'il était plus intéressant de fonctionner avec notre marché plutôt que de fonctionner avec le marché d'Equalia. Nous ferons donc une économie sur ce poste.

Pendant un an, Equalia gèrera donc encore l'équipement jusqu'à sa fermeture normalement au mois de décembre 2023, puisque les travaux doivent démarrer début 2024.

Sommes-nous sur cette délibération ?

(La délibération 15 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS a deux délibérations à nous présenter justement sur les attributions de marché dans le cadre de Nauticaa.

16. Attribution du marché lancé par la SPL de l'Artois dans le cadre d'un mandat concernant la mission de contrôle technique pour la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa (2022A020)

17. Attribution du marché lancé par la SPL de l'Artois dans le cadre d'un mandat concernant la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa (2022A021)

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez, je vais faire une présentation des deux délibérations en même temps puisqu'elles portent toutes les deux sur la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa.

En fin d'année 2021, nous avons engagé un concours de maîtrise d'œuvre qui a désigné comme lauréat le groupement de maîtrise d'œuvre piloté par CHABANNE ARCHITECTE. Nous devons désormais engager la phase opérationnelle du projet. Pour ce faire, la Ville de Liévin a fait appel en juin 2022 au service d'un mandataire, la SPL de l'Artois, pour réaliser en son nom et pour son compte ce projet d'extension et de réhabilitation.

Les deux délibérations que je vais présenter concernent, pour l'une, la mission de coordination sécurité et protection de la santé et, pour l'autre, la mission de contrôle technique.

Pour la conduite technique, le soumissionnaire retenu est BUREAU ALPES CONTRÔLE pour une offre à 53 210 € HT et, pour la mission de coordination, sécurité et protection de la santé, le soumissionnaire retenu est CONTRÔLE G pour une offre à 25 680 € HT.

Il vous est proposé d'autoriser la signature des deux marchés par la SPL de l'Artois.

M. LE MAIRE.- La SPL de l'Artois connaît déjà un bon développement puisque toute une série de communes de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin ont rejoint cette SPL, il y en a d'ailleurs aussi deux de la CABBALR si j'ai bon souvenir. Je pense que, dans peu de temps, la Communauté d'agglomération Lens-Liévin devrait rejoindre également la SPL. Comme quoi nous avons bien eu raison, Monsieur DARRAS, de la lancer.

M. DARRAS.- De montrer le chemin.

M. LE MAIRE.- Il faut toujours en effet des éclaircisseurs pour montrer le chemin. Nous l'avons été sur la SPL, cela n'a pas été chose facile.

Sommes-nous sur ces deux délibérations ?

(Les délibérations 16 et 17 sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Je passe la parole à Monsieur MIKOLAJCZYK.

18. Liévin - Démolition et reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès - Lancement des marchés d'ordonnancement, pilotage coordination, contrôle technique, coordination sécurité et protection de la santé

M. MIKOLAJCZYK.- La présente délibération a pour objet l'autorisation de lancer les marchés de service nécessaires à la bonne réalisation du projet de démolition et reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès.

Pour information, l'enveloppe financière des marchés est estimée à 208 000 € HT.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ? *(Aucune demande d'intervention).*

(La délibération 18 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DEPRez, pour une délibération concernant la salle de l'Espérance, également un beau petit projet.

19. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la démolition partielle et la reconstruction de la salle de l'Espérance

M. DEPRez.- Effectivement, Monsieur le maire.

Il s'agit d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre concernant la démolition partielle et la reconstruction de la salle de l'Espérance au lauréat du concours qui a été lancé, la société KLV2D ARCHITECTES, qui se situe à Wimille dans le Pas-de-Calais, pour un montant d'honoraires provisoire de 258 300 € HT, soit un taux de rémunération raisonnable de 12,30 % du montant des travaux à la hauteur de 2 100 000 €.

M. LE MAIRE.- L'espace salle polyvalente de cette salle de l'Espérance manquait de luminosité, c'était très sombre. Là, ce sera l'inverse, il y aura de grandes baies vitrées magnifiques.

M. DEPRez.- L'architecte a apporté une certaine modernité à ce patrimoine historique. Il positionne ce patrimoine historique dans la proue de l'ensemble de cette construction.

(Projection de visuels)

Toute l'extension du bâtiment est faite avec, au niveau bas, de l'acier corten, c'est un clin d'œil à l'industrialisation du bassin minier. Au-dessus, pour éviter d'écraser le bâtiment historique et d'avoir une masse trop importante, il s'agit d'une construction qui est habillée de lamelles de bois ajourées.

L'allée centrale est bien axée sur l'entrée historique, mais elle se fait sur le côté, sous un proche. Lorsqu'on rentre à l'intérieur, on est dirigé vers la gauche dans l'accueil, les vestiaires. Cela donne sur une voie intérieure qui longe le bâtiment historique, dans lequel il y a deux patios végétalisés. Cette voie intérieure débouche de l'autre côté et peut même offrir une possibilité d'extension, ce qui peut être intéressant.

M. LE MAIRE.- Cela n'a pas été dit, mais, dans l'école Jean Jaurès, il y a également une possibilité d'extension.

Je pense que c'est un beau projet.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 19 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON étant absent, Monsieur MICHALAK nous présente la délibération suivante.

20. Liévin - Marché public de prestations d'études géotechniques

M. MICHALAK.- La présente délibération concerne l'autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres pour la réalisation d'études géotechniques en accompagnement du projet en espaces publics et bâtiments.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 20 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons aux travaux de voirie.

Je signale d'ailleurs que, une fois de plus, nous avons des travaux et, par exemple – en ce moment, je ne peux plus arriver à mon bureau –, la rue Entre Deux Monts est bloquée. Ce sont des travaux de finalisation sur le réseau de chaleur, puisque, là, on va sur l'école Condorcet, l'AFPA. Encore pendant quelques semaines, la rue Blum, la rue Entre Deux Monts seront donc bloquées, ainsi que la rue Florent Evrard et la rue Sellier. Ce quartier sera un peu gêné dans sa circulation, mais ce sont les derniers travaux.

Je pense que nous devrions bientôt pouvoir faire l'inauguration de la jonction des deux réseaux de chaleur de Lens et de Liévin. Je rappelle d'ailleurs que nous devrions faire cela au mois de décembre, si j'ai bon souvenir.

M. KUZNIAK.- En novembre.

M. LE MAIRE.- Le 30 novembre exactement. J'invite les journalistes à être présents car ils assisteront à une photo historique.

Monsieur MICHALAK, allez-y.

21. Marché 19A005 - Travaux d'aménagement, de sécurisation et d'entretien des voiries communales - Avenant de transfert n° 2

M. MICHALAK.- Cette délibération a pour objet de consentir le transfert du marché 19A005 « travaux d'aménagement de sécurisation et d'entretien des voiries communales », lot 2 attribué à la société BROUTIN TP en faveur de la société GUINTOLI SAS suite à une opération de transmission universelle de patrimoine (TUP), en autorisant la signature d'un avenant qui ne modifie pas l'économie générale du marché et ne dénature pas l'objet du marché.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je parlais du réseau de chaleur. Cette année, un grand nombre de kilomètres de voirie auront été remis à neuf, 7 kilomètres.

Je dois d'ailleurs dire que ce qui a été fait rue du docteur Biat me plaît beaucoup. Malheureusement, on ne peut pas faire cela partout parce que la largeur des voies ne le permet pas toujours, mais, si cela pouvait être fait partout de cette façon, en permettant ces flux de circulation à la fois à la voiture, au piéton, au cycliste, avec également la végétalisation, ce serait magnifique.

Pas de problème sur cette délibération ? *(Aucune demande d'intervention).*

Sommes-nous d'accord ?

(La délibération 21 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, nous revenons avec vous sur la SPL de l'Artois mais, cette fois-ci, sur un sujet compliqué, la cité du 2/5 qui dépasse bien largement un dossier ERBM classique.

V. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

22. Liévin - Cité 2/5 - Concession d'aménagement avec phase pré-opérationnelle et phase opérationnelle confiée à la SPL de l'Artois

M. DARRAS.- Je vais essayer de le simplifier, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, nous sommes engagés aux côtés de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté d'agglomération dans le programme de rénovation des cités minières, tant l'habitat que les espaces publics. À Liévin, 1 400 logements sont concernés, répartis en une dizaine de cités.

Pour la cité du 2/5 de Calonne, nous avons besoin d'une réflexion globale, matérialisée dans un schéma directeur incluant le périmètre retenu au titre de l'ERBM (Engagement pour la rénovation du bassin minier), mais également des opérations de logements déjà engagées par Maisons & Cités dans le secteur nord.

Il s'agit ici de confier à la Société publique locale de l'Artois la maîtrise d'ouvrage déléguée par le biais d'une concession d'aménagement pour le pilotage de l'étude opérationnelle relative à ce projet urbain global sur le quartier du 2/5 de Calonne. Nous traitons ce soir uniquement la phase pré-opérationnelle. À l'issue de cette phase, qui devrait durer environ un an, un schéma directeur d'aménagement, un bilan prévisionnel et un calendrier des études et travaux seront présentés à la collectivité et nous déciderons alors le cas échéant par voie d'avenant de basculer en phase opérationnelle.

Je vous propose donc d'approuver le projet de concession d'aménagement qui est annexé à la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

M. LE MAIRE.- C'est le genre de dossier sur lequel la SPL sera bien utile. En effet, le quartier du 2/5 de Calonne est un quartier très complexe, il est stratégique pour l'avenir des quartiers nord de notre ville. L'étude urbaine, qui sera engagée, nécessite d'aller bien au-delà de ce que nous avons l'habitude de faire et l'expertise supplémentaire que va nous apporter la SPL – vous voyez qu'il est utile d'avoir des outils comme ceux-là – va nous être bien utile. Les logements miniers ne sont pas les seuls concernés dans ce quartier, il y a ce qui s'est construit autour, les équipements publics qu'il faut revitaliser, qu'il faut aussi augmenter parce qu'il n'y en a pas suffisamment dans ce secteur. Toutes les questions de peuplement, de mixité sont également à voir. L'étude est complexe et va nécessiter une série d'expertises dans des domaines très particuliers, très différents les uns des autres.

Pour ce genre de dossier, des services comme les nôtres ne sont pas suffisamment armés pour pouvoir le faire. Dans ce cas, il est utile d'avoir des outils comme ceux de la SPL qui dispose de compétences qui n'existent pas chez nous. Ce n'est pas honteux de ne pas les avoir ; il y a tellement de compétences qui sont parfois nécessaires sur certains dossiers que nous ne pouvons pas toutes les avoir et la SPL va nous amener cela.

Nous allons forcément revenir sur ce dossier du 2/5 parce que cela va nous occuper pendant quelque temps. Je pense, Monsieur DARRAS, que nous en avons facilement pour un ou deux ans d'étude.

M. DARRAS.- En pré-opérationnel, un an.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ? (*Aucune demande d'intervention*).

Sommes-nous d'accord ?

(La délibération 22 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons à la cité des Genettes, Monsieur TISON, avec encore une subvention.

Je crois que nous aurons battu tous les records sur cette cité, Monsieur BOURDON.

(Monsieur BOURDON acquiesce d'un signe de tête)

23. Liévin - Cité des Genettes - Conventions de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des réseaux électriques et éclairage public

M. TISON.- Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention avec la FDE, Fédération départementale de l'énergie, pour percevoir une subvention de 330 000 € pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens qui seront réalisés sur la cité des Genettes sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Liévin.

Les recettes seront inscrites au budget correspondant.

M. LE MAIRE.- Merci à l'État qui nous a été très utile sur ce dossier, merci à FDE, à l'Agence de l'eau. Nous sommes allés chercher des subventions un peu partout. Nous sommes à plus de 70 % de taux de subvention sur cette cité ; autant vous dire que c'est quasi inespéré.

Je rencontrerai bientôt les habitants du quartier de Saint-Albert puisque j'ai demandé qu'une réunion publique soit organisée le 6 décembre. Nous allons en effet engager la réhabilitation thermique des logements de cette cité Saint-Albert. J'ai d'ailleurs vu avec satisfaction que Maisons & Cités prendrait les 270 logements retenus au titre de l'ERBM mais engagerait également les travaux sur les logements qui ne sont pas inscrits au titre de l'ERBM. Ce sont donc 400 logements au total.

Nous aurons aussi en début d'année une réunion publique avec la cité des Grands Bureaux. Là aussi, sur la cité des Grands Bureaux, Maisons & Cités va commencer les diagnostics, etc. pour entreprendre la réhabilitation thermique de tous les logements de cette cité des Grands Bureaux. Parallèlement, nous mènerons une étude urbaine.

Ce sont de bonnes nouvelles. En effet, je suis quand même très inquiet pour tous ces habitants des cités minières concernant les factures énergétiques qu'ils vont devoir acquitter. Monsieur le préfet de région voyait bien les choses car, dès qu'il est arrivé sur le terrain, ses premiers mots ont été de dire qu'il fallait accélérer l'ERBM. C'est d'ailleurs à lui que nous devons la cité ERBM et je tiens une fois de plus à l'en remercier chaleureusement.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 23 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame NESPOLA, pour la délibération suivante.

24. Liévin - Rues du Sans Souci et Louis Montcalm - Résidence les Tilleuls - Cession de la parcelle AZ 154 p propriété de la commune au profit de Monsieur Hachim EL JAZOULI

Mme NESPOLA.- Il s'agit de la cession à Monsieur Hachim EL JAZOULI, résidence Les Tilleuls à Liévin, d'une partie de terrain propriété de la commune cadastrée section AZ 154 p, pour une superficie d'environ 316 m², moyennant le prix de 30 000 €, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.

M. LE MAIRE.- Ce sont des régularisations de terrains qui ne sont pas aujourd'hui occupés.

Pas de souci sur cette délibération ? *(Aucune demande d'intervention).*

(La délibération 24 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Madame BENEZIT.

25. Opération de revitalisation du territoire (ORT) de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin - Autorisation de signature de la convention cadre « chapeau »

Mme BENEZIT.- Il convient d'acter l'entrée des villes de Bully-les-Mines et de Mazingarbe dans le dispositif « Petites villes de demain » et de leur permettre de bénéficier d'un accompagnement de l'État.

Pour cela, et comme il ne peut y avoir qu'une seule convention à l'échelle d'une agglomération, il convient de signer une convention commune entre l'État, la CALL, les Villes de Liévin et Lens, qui bénéficient déjà du dispositif « Action cœur de ville », et donc les Villes de Bully-les-Mines et de Mazingarbe.

Cette signature n'a pas de répercussion sur Liévin.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Ce matin, nous avons d'ailleurs lancé la « boutique à l'essai » – cela rentre dans l'Action cœur de ville, en tout cas dans ses objectifs. Franchement, cette association avec laquelle nous avons contractualisé est remarquable. Il se trouve d'ailleurs que son dirigeant s'appelle « BOURDON », comme quoi les bourdons essaient bien et ils sont de qualité.

En tout cas, c'est sérieux, c'est carré, avec plus de 80 % de taux de réussite, c'est-à-dire que, lorsqu'une boutique à l'essai est lancée et un candidat choisi, cela réussit à 81 %. Par la suite, au-delà de six mois ou d'un an – puisque c'est renouvelable une fois –, soit il s'installe là où il était s'il veut payer cette fois-ci un loyer normal, soit il s'installe ailleurs et il poursuit son activité.

Nous avons cette première opération sur Liévin place Gambetta et nous avons déjà dit à Monsieur BOURDON qu'il fallait poursuivre car nous avons quelques commerces vacants sur la place Gambetta et j'espère que nous arriverons en effet à les faire occuper les uns après les autres.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 25 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Madame Annabelle PLANARD.

VI. ÉNERGIE

26. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers - Dossier de Monsieur MASSIN

Mme PLANARD.- Cette délibération concerne l'attribution d'une aide financière pour l'installation de système de production photovoltaïque selon les conditions données par les délibérations du 4 janvier 2006 et du 30 mars 2012 qui fixent le plafond de ces aides à 1 500 €.

Toutes les conditions nécessaires au versement de la prime sont réunies dans le dossier de Monsieur MASSIN.

M. LE MAIRE.- Nous saluons Monsieur MASSIN et nous saluons surtout son épouse. Dominique nous manque, elle a été une adjointe remarquable et je la salue.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 26 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, sur l'écomobilité.

27. Écomobilité – Aides aux particuliers

Mme CHIARELLO.- C'est une délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'acquisition de vélo à assistance électrique (aide de 250 €) et de trottinette électrique (aide de 100 €) selon les conditions fixées par la délibération du 12 janvier 2021.

Nous avons cette fois-ci 45 demandes d'aide financière (21 pour les vélos, 24 pour les trottinettes), pour un montant total de 7 650 €.

60 % des vélos et trottinettes sont achetés à Liévin.

M. LE MAIRE.- Formidable. C'est un grand succès.

Je précise que les vélos sans assistance électrique, à propulsion humaine, ne sont pas aidés.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 27 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BELCIO étant absente, elle est remplacée par Monsieur TEILLIEZ.

28. Énergies - Groupement d'achat - Reprise par la Ville des contrats détenus par des tiers chargés de l'exploitation d'un équipement municipal

M. TEILLIEZ.- Afin de pouvoir bénéficier d'économies d'échelle, la Ville achète son énergie via un groupement d'achat avec l'UGAP pour l'électricité et avec la FDE62 pour le gaz naturel.

Dans le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie, il apparaît donc opportun, si le tarif obtenu par la commune est plus avantageux financièrement, que ce soit la Ville qui achète en direct l'énergie pour les bâtiments dont elle est propriétaire et dont l'exploitation est confiée à un tiers sans intéressement sur la consommation énergétique.

M. LE MAIRE.- C'est ce que je vous disais, en particulier pour le centre Nauticaa, nous allons faire une économie.

Quelle sera l'économie, Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- 500 000 €.

M. LE MAIRE.- Cela vaut la peine de passer par l'UGAP.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 28 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, vous remplacez Madame HOVE.

29. Délégation de service public relative à la production, au transport et à la distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la ville de Liévin. Compte rendu technique et financier de l'exercice 2021

M. DERNONCOURT.- Le 12 décembre 2003, le Conseil municipal avait décidé de concéder le service public de la production, du transport et de la distribution de chaleur à la société Dalkia France pour une durée de 24 ans.

Le compte rendu d'activité pour l'année 2021 a été présenté en commission consultative des services publics locaux le 8 novembre dernier (analyse des experts techniques et financiers de la DSP). La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

M. LE MAIRE.- Cela a d'ailleurs déjà été présenté à plusieurs reprises.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 29 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

VII. CULTURE

30. Frais de participation au salon régional du livre du samedi 21 janvier 2023

Mme VANCAILLE.- Le salon régional du livre aura lieu le samedi 21 janvier 2023. Dans ce cadre, la médiathèque souhaite demander une participation de 30 € aux exposants et libraires participants.

M. LE MAIRE.- Le salon du livre a toujours lieu le samedi.

Mme VANCAILLE.- Oui.

M. LE MAIRE.- C'est une belle réussite. Chaque année, il s'enrichit un peu. Celui de l'an passé était très sympa.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 30 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

VIII. SCOLAIRE

31. Restauration scolaire - Convention 2023

Mme GERMA.- Dans le cadre de la restauration scolaire, il convient de passer une convention avec les établissements qui accueillent nos élèves pour la pause méridienne et qui définissent les prix des repas.

Il s'agit des structures suivantes : le collège Descartes-Montaigne, le collège Riaumont, la régie Arena stade couvert, le foyer Maurice Mathieu, l'IEM Paul Dupas.

M. LE MAIRE.- C'est la dernière fois que nous vous présentons cette délibération parce que nous aurons notre cuisine centrale et nous n'aurons donc plus besoin de passer par ces structures.

Pas de souci sur cette délibération ? *(Aucune demande d'intervention).*

Sommes-nous d'accord ?

(La délibération 31 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CLÉMENT, les crédits alloués aux écoles.

32. Crédits alloués aux écoles pour l'année 2023

Mme CLÉMENT.- Nous vous proposons de renouveler les crédits alloués aux écoles pour l'année 2023. Ceux-ci sont identiques à ceux de 2022.

Après vérification ce matin, tout le monde rentre dans les clous. Aucun problème.

M. LE MAIRE.- Il y a une satisfaction ?

Mme CLÉMENT.- Oui.

M. LE MAIRE.- Générale, vous êtes sûre ?

Mme CLÉMENT.- Je pense.

M. LE MAIRE.- L'unanimité est rare, Madame CLÉMENT.

Mme CLÉMENT.- J'ai regardé les tableaux, Monsieur le Maire. Ils ont encore un peu d'argent, ils n'ont pas tout dépensé. Cela dit, je ne suis pas allée voir tout le monde.

M. LE MAIRE.- Disons donc une quasi-unanimité. Je suis persuadé qu'on trouvera bien quelqu'un pensant qu'il faudrait peut-être un peu plus ou différemment. Si on cherche bien, on doit trouver.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 32 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BELLOUNI, sur les classes de découverte.

33. Classes de découvertes 2023 - Participation des familles

Mme BELLOUNI.- Chaque année, la Ville de Liévin organise des séjours découverte de cinq jours pour les élèves liévinois.

Pour les familles domiciliées à Liévin, la somme de 90 € leur est demandée.

Pour les familles extérieures à Liévin, la totalité du séjour leur est demandée.

M. LE MAIRE.- Où vont-ils cette année ?

Mme BELLOUNI.- A Berck-sur-Mer.

M. LE MAIRE.- Après Ambleteuse, on retourne à Berck.

Je crois que Madame Anne-Sophie LEFEBVRE y est d'ailleurs allée récemment pour vérifier les installations.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 33 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur BELKADI n'étant pas là, nous allons confier délibération suivante à Monsieur JACKOWSKI.

IX. SPORTS

34. Tarification du centre aquatique Nauticaa de Liévin

M. JACKOWSKI.- Comme le nouveau marché d'exploitation concernant Nauticaa sera mis en place le 1^{er} janvier 2023, il convient de voter une nouvelle grille tarifaire à compter de cette date.

Vous avez le tableau devant les yeux et vous apprécierez les tarifs qui défient toute concurrence.

M. LE MAIRE.- En tout cas, ils ne sont pas augmentés. En effet, Nauticaa fait partie des centres nautiques dont les tickets d'entrée sont les moins chers de tout le secteur, voire de tous les Hauts-de-France. Compte tenu de la qualité de l'équipement, c'est quand même une belle performance.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 34 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, vous continuez avec les rapports d'activité 2020 et 2021 de Nauticaa.

35. Centre Nauticaa - Rapport d'activité 2020

36. Centre Nauticaa - Rapport d'activité 2021

M. JACKOWSKI.- Je commence par celui de 2020.

Conformément à l'article 45.1 du contrat de la DSP, la société Equalia doit fournir chaque année à la collectivité, avant le 1^{er} juin suivant le dernier jour d'exercice d'exploitation, un rapport annuel comprenant un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service afin d'assurer une parfaite information à l'assemblée délibérante.

En raison de la crise sanitaire et de ses graves conséquences sur l'activité, Equalia a sollicité par courrier la collectivité pour obtenir un délai supplémentaire pour la remise du rapport. Au regard des circonstances exceptionnelles, la collectivité a autorisé ce report, ce qui explique que ce rapport d'activité ne soit présenté qu'au Conseil municipal de novembre 2022.

S'agissant de la délibération 36, c'est le même principe que la délibération précédente. La commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable au rapport annuel d'activité joint à la présente délibération.

M. LE MAIRE.- C'est compliqué d'analyser ces rapports parce que les années 2020 et 2021 ont été très particulières en raison de la Covid. Il est difficile de faire des comparatifs, de regarder si les choses ont bien fonctionné ou pas parce que, forcément, la Covid a pénalisé le bon fonctionnement du centre. Il a d'ailleurs dû être fermé pendant longtemps et c'est donc compliqué.

Le rapport 2022 sera peut-être plus lisible, Monsieur JACKOWSKI. Nous verrons bien.

Sommes-nous d'accord sur ces deux rapports ?

(Les délibérations 35 et 36 sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BETREMIEUX.

X. COHÉSION SOCIALE

37. Politique de la ville - Préprogramme d'actions - Année 2023

Mme BETREMIEUX.- Il s'agit comme chaque année de présenter aux membres du Conseil municipal le préprogramme des actions dans le cadre de la politique de la ville.

Celui-ci sera présenté à l'État et obtiendra un retour des engagements des partenaires institutionnels et financiers par suite du comité des financeurs prévu fin janvier début février.

Pour l'instant, il y a 36 projets.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ? *(Aucune demande d'intervention).*

(La délibération 37 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Kathy CLÉMENT, le rapport social unique 2021.

XI. PERSONNEL

38. Présentation du rapport social unique 2021

Mme CLÉMENT.- Ce rapport social unique 2021 a également été présenté lors du comité technique du 9 novembre 2022 qui l'a acquiescé.

Je vais vous dire quelques mots de la synthèse.

Les effectifs au niveau des agents communaux :

- Nous avons 639 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021 : 429 fonctionnaires, 35 contractuels permanents et 175 contractuels non permanents.
- 54 % des contractuels permanents sont en CDI et 3 agents sont sur emploi fonctionnel dans la collectivité.
- 7 % des contractuels non permanents sont recrutés dans le cadre d'un emploi aidé.
- 92 % des contractuels non permanents sont recrutés comme saisonniers ou occasionnels.
- Concernant le personnel temporaire intervenu en 2021, aucun agent du centre de gestion et aucun intérimaire.

Vous avez en dessous la répartition par filière et par statut. Vous avez dans chaque filière le pourcentage de titulaires, contractuels et l'intégralité.

Je vais quand même vous donner les pourcentages d'hommes et de femmes.

M. LE MAIRE.- Je vois déjà votre satisfaction.

Mme CLÉMENT.- La répartition par genre et par statut :

- Les fonctionnaires : 54 % d'hommes et 46 % de femmes.
- Les contractuels : 40 % pour les hommes et 60 % pour les femmes.
- L'ensemble : 53 % d'hommes et 47 % de femmes.

M. LE MAIRE.- Cela a été discuté au comité technique avec les organisations syndicales. Je pense qu'elles ont d'ailleurs voté ce rapport social à l'unanimité. Il y a de belles avancées.

Je voudrais quand même saluer un point, Madame CLÉMENT ne l'a pas dit. Nos charges de personnel dans nos dépenses de fonctionnement représentent 54 %. Cela vous semble beaucoup. Je peux vous dire que les communes de la même strate sont à 62 %. Je dis bravo à notre personnel parce que cela veut dire que nous avons moins de personnels que dans les communes de la même strate démographique que Liévin. Nous avons donc un personnel engagé. Cela mérite d'être souligné.

Deuxième chose, le taux d'absentéisme est également moindre chez nous que dans les autres communes, d'un peu plus de 1 % mais il faut le souligner quand même.

Je dois dire tout de même que nous avons un gros travail à faire, je pense que ce sera un défi et un enjeu pour la DRH et pour les organisations syndicales comme pour tout le personnel en question. Le nombre de jours d'absence est élevé puisque nous sommes à 36 jours, sachant que les autres communes sont à 38,5 jours, nous sommes donc également en dessous. Je pense néanmoins que l'on peut s'améliorer plus que largement sur ces jours d'absence. Je l'ai d'ailleurs dit – et un représentant des syndicats est présent –, c'est l'enjeu des prochaines années que de faire en sorte d'améliorer ce nombre de jours d'absence. 36 jours, c'est quand même beaucoup et il faut donc y travailler, faire en sorte d'aboutir à un nombre de jours d'absence moins important. Nous y gagnerons bien évidemment pour le personnel lui-même, puisque, s'il est absent, je pense que ce n'est pas ce qu'il souhaite, et nous y gagnerons forcément aussi pour la collectivité et pour nos concitoyens.

C'est donc le gros enjeu pour les prochaines années de la DRH, des organisations syndicales et de chacun et chacune d'entre nous, celui de faire en sorte de s'améliorer dans ce domaine.

Sinon, je pense que nous pouvons plutôt être très satisfaits de ce rapport social.

Y a-t-il des observations ?

Madame DELONGHAI.

Mme DELONGHAI.- Monsieur le Maire, je vais m'abstenir sur ce rapport parce que j'ai vu en page 7 ou 8 qu'il y avait des sanctions disciplinaires. On ne sait jamais, je préfère m'abstenir.

M. LE MAIRE.- Oui, il y en a, comme partout.

Avez-vous des enfants ?

Mme DELONGHAI.- Oui.

M. LE MAIRE.- Je pense que, par moments, vous donnez des sanctions : pas de portable, pas de télévision... Là, c'est pareil. Dans la gestion du personnel, forcément, face à des comportements inappropriés – et il y en a eu quelques-uns –, il y a des sanctions. C'est inhérent à toute société humaine.

Je note en tout cas que vous vous absteniez.

Qui s'abstient ? *(Le groupe « Liévin verte 2020 », soit une abstention).*

Qui est pour cette délibération ? *(Le groupe majoritaire, le groupe « Rassemblement national » et un conseiller sans étiquette, soit 37 voix pour).*

(La délibération 38 est adoptée par 37 voix pour, une abstention.)

Je vous remercie.

Monsieur MIKOLAJCZYK, sur la délibération suivante.

39. Remboursement de la rémunération maintenue par la collectivité à Monsieur Bruno SKRYPESAK dans l'attente de sa mise en retraite pour invalidité

M. MIKOLAJCZYK.- Monsieur Bruno SKRYPESAK a fait l'objet d'une mise en retraite pour invalidité avec effet au 1^{er} mai 2021.

Durant la période d'instruction de son dossier par la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, la collectivité a été dans l'obligation de maintenir sa rémunération, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 juin 2022.

Monsieur Bruno SKRYPESAK ayant obtenu le versement de sa retraite pour invalidité et de la rétroactivité, la collectivité sollicite à présent le remboursement des rémunérations qu'elle a maintenues durant l'instruction du dossier et ce, pour un montant de 31 773,25 €.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 39 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

XII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

40. Dérogations au repos dominical 2023 - Avis du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- C'est une délibération qui revient chaque année, mais je sais que certains camarades ici vont sans doute prendre la parole.

Je vous propose, bien évidemment d'accorder, comme les entreprises nous le sollicitent, douze dérogations au repos dominical au lieu des cinq prévues par la loi à l'origine.

Comme je le dis toujours, ce n'est pas ce que nous souhaiterions au fond de nous-mêmes parce que le dimanche est certes le jour du seigneur, mais c'est surtout le jour où l'on se repose et où l'on profite de la famille. Mais la vie aujourd'hui fait que toutes les entreprises, en particulier au moment des fêtes de Noël et de Nouvel an, demandent des dérogations au repos dominical. Si nous ne le faisons pas à Liévin, bien évidemment, comme les autres villes l'accorderont, vous imaginez qu'il y aurait une sorte de dévitalisation

économique de notre ville au profit des autres. Je n'y tiens pas particulièrement et il y a aussi des salariés qui doivent vivre et avoir leur salaire, des entreprises qui doivent tourner.

Par conséquent, je vous propose d'accorder ce repos dominical.

Monsieur DERNONCOURT, je savais que vous alliez prendre la parole.

M. DERNONCOURT.- Effectivement, Monsieur le Maire. C'est une décision de principe que nous avons parce que je considère que le dimanche peut et doit être réservé à la famille. C'est d'ailleurs un avis que vous partagez. Maintenant, la situation est telle qu'il y a de plus en plus de dimanches travaillés. Cela me fait penser à certains pays comme la Grande-Bretagne ou les États-Unis où tous les magasins sont ouverts le dimanche.

Devant le fait accompli, je pense que nous allons nous abstenir.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, c'est un recul social.

M. DERNONCOURT.- Absolument.

M. LE MAIRE.- Il faut tout de même se souvenir que ce sont des choses qui ont été obtenues dans le combat, la douleur, parfois même le sacrifice de certains et, malheureusement, on recule dans ce domaine. C'est bien dommage.

M. DERNONCOURT.- D'autant que les expériences ont montré ces derniers temps que les gens ne dépensent pas plus que ce qu'ils ont. Que les magasins soient ouverts le dimanche ou pas, cela ne change absolument rien.

M. LE MAIRE.- Je dis toujours, quand on a 100 € dans son porte-monnaie, on n'en dépense pas 110. Sinon, comme on le dit, vous êtes rattrapé par la patrouille.

Mme CHIARELLO.- C'est aux clients de se discipliner.

M. LE MAIRE.- Madame CHIARELLO en appelle à la responsabilisation des clients. Vous avez peut-être raison, mais, en même temps, c'est tellement tentant...

Mme CHIARELLO.- De passer son dimanche dans les grandes surfaces, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Pour certains oui, parce que certains grands magasins sont aussi organisés aujourd'hui pour ne pas être simplement des magasins, ils deviennent presque des centres de loisirs.

Je pense qu'il faut revenir à ce qu'était la loi au départ : le dimanche n'est pas travaillé, c'est tout. Cela doit être aussi simple que cela.

Ce n'est pas le citoyen que je mets en accusation. Je dis que les pouvoirs publics n'avaient pas à céder sur ce genre de chose.

Comme le dit Monsieur DERNONCOURT, quand on a 100 €, on ne peut pas en dépenser 110.

M. DERNONCOURT.- Mais comme les pouvoirs publics étaient dominés par la droite depuis très longtemps, évidemment, ils ne pouvaient pas refuser.

M. LE MAIRE.- Vive le combat social, mes chers camarades.

Sommes-nous d'accord là-dessus ?

Madame DELONGHAI.

Mme DELONGHAI.- Pour les mêmes raisons que Monsieur DERNONCOURT, mais, par contre, je vote contre.

M. LE MAIRE.- Qui s'abstient ? *(Le groupe des élus communistes et républicains, soit quatre abstentions).*

Qui vote contre ? *(Le groupe « Liévin verte 2020 », soit une abstention).*

(La délibération 40 est adoptée par 33 voix pour, quatre abstentions et une voix contre.)

Je vous remercie.

Madame MARTIN.

41. Location de salles - Demande de remboursement et de gratuité

Mme MARTIN.- Demandes de remboursement : en raison de divers motifs, des réservations de salles ont dû être annulées. Cette délibération propose une liste de personnes qui peuvent prétendre à un remboursement.

Demande de gratuité : l'association Miss Grand Cœur, représentée par Madame DOUVRIN Jennifer et dont le siège social se trouve à Angres, souhaite la gratuité du chalet Brand. Il s'agit d'une demande hors délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MARTIN.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 41 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, pour les délibérations 43 et 44.

XIII. SUBVENTIONS

43.Subventions aux associations - Année 2022

44.Subventions aux associations - Année 2023

M. MICHALAK.- À la demande de Monsieur KUZNIAK, je signale que Madame Chantal PRUVOST ne pourra pas voter sur la délibération portant sur les subventions de 2022.

Vous pouvez voir ces subventions pour 2022 et 2023 sur les tableaux.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Tout s'est bien déroulé en commission ? Les associations sont contentes ?

M. MICHALAK.- Impeccable.

Mme RUSIN.- Je ne peux pas prendre part au vote non plus, puisque l'Association des Hauts de Liévin est concernée.

M. LE MAIRE.- C'est noté.

(Les délibérations 43 et 44 sont adoptées à l'unanimité des votants, Madame PRUVOST ne participant pas au vote de la délibération 43, Madame RUSIN ne participant pas au vote de la délibération 44.)

Je vous remercie.

Nous allons passer à la dernière délibération qui me tient à cœur, qui tient également au cœur de Martine et je pense qu'elle va nous tenir à cœur à nous tous. C'est pourquoi je voulais la passer en dernier. Je vais laisser Martine présenter cette dernière délibération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

42. Cuisine centrale - Dénomination

Mme GERMA.- Après le magnifique hommage à l'école et à ses serviteurs fait par l'architecte en début de séance, il s'agit là de dénommer la cuisine centrale « Marc Witczak ».

Je lirai toute la délibération.

Bon nombre d'entre nous ont eu la chance de rencontrer et de vivre certains jours auprès de Marc WITCZAK mais, aussi pour le public, je pense qu'il est important de dire qui était ce grand homme.

Marc WITCZAK est né le 6 avril 1958 et il est décédé le 14 mai 2020.

Lauréat du concours d'entrée à l'École normale d'instituteur d'Arras à l'âge de 16 ans, il est nommé pour sa première affectation comme instituteur à l'école Jean Massé de Liévin. L'année suivante, il est nommé instituteur à l'école Berteloot de Liévin où il se voit confier la responsabilité d'une classe spécialisée accueillant des enfants en situation de handicap. Cette nomination est une révélation pour lui car il devient par la suite instituteur spécialisé, puis directeur du groupe scolaire Berteloot et enfin directeur spécialisé à la disposition de l'Association des paralysés de France.

Toute la vie de Marc a été consacrée à l'enfance, à l'adolescence et à la personne en situation de handicap, son combat étant celui de l'inclusion totale.

Il a passé sa carrière entière à Liévin. Très attaché au quartier du Vent de Bise, il y demeurera au service des familles et des enfants de ce quartier pendant plus de 40 ans.

Marc WITCZAK était un homme avant-gardiste, novateur, avec une longueur d'avance, attiré par les nouvelles technologies, sa dernière entreprise en ce domaine étant d'offrir aux enfants du quartier du Vent de Bise une formation de pilote de drones.

D'une grande culture, passionné par le festival d'Avignon, il était également un écologiste convaincu et actif, les fêtes de fin d'année du groupe scolaire qu'il dirigeait, « les Biofolies », en témoignent.

Marc WITCZAK était également un épicurien et un fin œnologue. Il aimait partager le bon vin avec ses amis, avec qui il faisait bonne chère. Bon nombre d'entre nous ici ont eu cette chance inouïe de passer des soirées mémorables en sa compagnie.

Enfin, il était un homme de conviction et d'engagement. Conseiller municipal depuis 2014, membre du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, il avait accepté de figurer sur la liste de la majorité municipale lors du renouvellement de 2020.

Malheureusement la maladie l'a emporté quelques jours avant l'installation officielle du Conseil municipal le 23 mai 2020.

J'ajouterai juste, pour avoir été à ses côtés directrice d'école maternelle, qu'il avait l'art d'entraîner dans son sillage plein de monde. Il avait réussi à inscrire le groupe scolaire dans son ensemble dans le dispositif de l'école du XXI^e siècle. Ce dispositif avait permis à l'école maternelle de disposer il y a plus de 30 ans de cela – alors qu'aujourd'hui, cela nous paraît très banal – d'une salle informatique dotée d'ordinateurs Macintosh. C'était un fervent défenseur d'Apple et de Macintosh, il nous avait fait devenir partenaires du club Pomme et nous avions des logiciels vraiment innovants pour les enfants.

Une autre chose à laquelle il tenait beaucoup, il avait inscrit le groupe scolaire dans le dispositif du grand chercheur CHARPAK, qui s'appelait « La main à la pâte », c'était un dispositif de réflexion scientifique. C'était quelque chose d'extraordinaire.

Je pense que tous ceux qui ont rencontré Marc sont particulièrement heureux et fiers d'avoir été à un moment donné compagnons de sa route.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci, Martine.

C'est un bel hommage que nous rendrons à Marc et, je pense, à son épouse...

Mme GERMA.- Et surtout aux parents.

M. LE MAIRE.- Je pense qu'elle sera très émue de cet hommage que nous allons rendre à Marc.

J'ajouterai juste une chose. Approcher Marc WITCZAK, c'était tout simplement côtoyer la vie dans toute sa simplicité et le bonheur de ce que peut être la vie. C'est surtout l'image que j'ai de Marc, un homme

exceptionnel tout à fait comme on aimerait toujours en rencontrer et nous avons eu la chance de le connaître.

(La délibération 42 est adoptée à l'unanimité.)

Mes chers amis, je vais clore ce Conseil municipal sur ce bel hommage.

Nous allons prendre le verre traditionnel de cette fin de Conseil municipal, mais, quand je prendrai ma première gorgée de bière, je penserai à lui car c'était un plaisir que nous partagions souvent ensemble.

Merci en tout cas, mes chers collègues, et je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures.)